



DELIBERATION N°20140060 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTIONS 2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014 Séance du 22/04/2014 - Délibération n°20140060

M. CADEGROS REGIS EXPOSE CE QUI SUIT :

En application des dispositions de l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

- d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire,
- ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

Pour plus de transparence, il est proposé d'opter pour la première disposition permettant un vote par bénéficiaire à partir de la liste ci-dessous.

Les montants proposés dans l'annexe intègrent les avances versées à certaines associations (cf délibération du 03 février 2014). Par conséquent seul le solde sera dû.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la répartition des subventions aux associations concernées telle qu'elle est proposée ci-dessous.
- **d'en autoriser** le versement aux bénéficiaires.
- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général 2014 de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014

Nom de l'Association	Subvention de Fonctionnement Nature 6574	Mise à Disposition de personnel Nature 6574	Subvention Exceptionnelle Nature 6745
Action catholique des enfants Loire Sud	150,00 €		
ADAPEI	800,00 €		
Aide soutien partage	1 900,00 €		
Amicale des chasseurs d'Izieux	220,00 €		
Amicale don de sang bénévole	300,00 €		
Amicale du sou des écoles laïques d'Izieux Patronage P Joannon	3 500,00 €		
Amicale Notre Dame	2 600,00 €		
Amis des orgues St Pierre	11 000,00 €		
Amis du vieux St Chamond	550,00 €		
Anciens combattants et victimes de guerre Izieux	150,00 €		
Animation des maisons de retraite et de santé	1 500,00 €		
Animation culturelle de la Renaudière	1 500,00 €		
Arte Diem	23 000,00 €	57 279,00 €	
Arts et couleurs	1 200,00 €		
AS Claude Lebois	520,00 €		
AS Ennemond Richard	1 000,00 €		
AS Forezienne	150,00 €		
AS Institution Ste Marie Fenelon	900,00 €		
AS Jean Rostand	400,00 €		
AS lycée prof Hôtelier	310,00 €		
AS marbrerie Monchand	200,00 €		
AS marche et randonnée	500,00 €		
AS Pierre Joannon	480,00 €		
As union bouliste Izieux	700,00 €		
Ass culturelle et de loisirs des sourds	200,00 €		
Assoc de la Loire retraités militaires et leurs veuves	150,00 €		
Assoc des accidentés de la vie	400,00 €		
Assoc des Combattants de l'Union Française	150,00 €		
Assoc Gethsemani	2 000,00 €		
Assoc républicaine des anciens combattants et victimes de guerre	150,00 €		
Associathon	500,00 €		500,00 €
Association de chasse de St Julien	480,00 €		
Association de défense des animaux	5 200,00 €		3 000,00 €
Association Habitants de Chavanne	1 800,00 €		
Atout Monde	26 000,00 €		
Banque alimentaire de la Loire	1 500,00 €		
Bébés Plouf	190,00 €		
Boxing club	3 800,00 €		
Centre culturel arménien	6 000,00 €		
Centre d'Etudes et de Recherche du Patrimoine Industriel du Pays du Gier	420,00 €		
Centre laïc C Grivolla	1 500,00 €		
Centre Laïc Jean Macé	14 000,00 €		
Centre social de Lavieu	190 000,00 €		
Centre social de St Julien	110 000,00 €		
Centre social d'Izieux	132 000,00 €		4 400,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014 Séance du 22/04/2014 - Délibération n°20140060

Nom de l'Association	Subvention de Fonctionnement Nature 6574	Mise à Disposition de personnel Nature 6574	Subvention Exceptionnelle Nature 6745
Cercle aquariophilie	2 000,00 €		
Cercle des amis d'Izieux	500,00 €		
CGOS	148 664,36 €	31 500,00 €	
CIDFF	500,00 €		
CLIPS		36 525,00 €	
Clos Vachon foyer laïc	2 600,00 €		
Club alpin français	210,00 €		
Club amical des retraités de Fonsala	500,00 €	820,00 €	
Club de la Presse	320,00 €		
Club d'échecs	500,00 €		
Club des retraités de la Croix Berthaud	500,00 €		
Club des retrouvailles Ocharra	500,00 €		
Club nautique	9 000,00 €		
Club sportif Creusot LoireNatation	1 200,00 €		
Club St Chamond Tennissquash	9 100,00 €		
Co et Cie	21 100,00 €		5 000,00 €
Comité de quartier St Ennemond	500,00 €		
Comité d'entraide lepanier couramiaux	1 700,00 €		
Comité Départemental de la Prévention Routière	420,00 €		
Comité des Fêtes	99 000,00 €	2 064,00 €	
Compagnie Résonance	9 000,00 €		4 700,00 €
Conf nationale du logement	250,00 €		
Coordination culturelle	16 350,00 €		
Coueurs 42400	500,00 €		
Croix Rouge Française	500,00 €		
CSF	250,00 €		
Cyclos Randonneurs	3 800,00 €		
Entente artistique	1 200,00 €		3 000,00 €
Entente Athlétique	6 300,00 €	17 905,00 €	
Entente Sportive	825,00 €		
Entente Sportive Bouliste	10 000,00 €		3 000,00 €
Entente St Chamond Volley	67 000,00 €	13 999,00 €	
Envol pour le Tchad	300,00 €		
Espoir Cycliste	300,00 €		
EURECAH	1 000,00 €		
Fanfare d'Ocharra	2 600,00 €		600,00 €
Fédération Nle des déportInternés RésistantsPatriotes	200,00 €		400,00 €
Feu Vert	5 000,00 €		
Guides animateurs	180,00 €		
Iris noir diffusion	800,00 €		
Jeanne d'Arc D'izieux	8 500,00 €		
Jeunes sportives	7 000,00 €	6 755,00 €	
Jeunesse du Jarez	2 750,00 €		
JOC Loire	180,00 €		
JPA	200,00 €		
Judo Club du Pilat	5 600,00 €		
Jumelage	6 000,00 €		
La Flotte	150,00 €		
La truite du gier et du ban	800,00 €		
Les cantouramiauds	900,00 €		
Les enfants avant tout	450,00 €		
Les restaurants du cœur	1 500,00 €		
Les Valérianes	300,00 €		
Loire Alzheimer	150,00 €		
Loisirs amitié	500,00 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014 Séance du 22/04/2014 - Délibération n°20140060

Nom de l'Association	Subvention de Fonctionnement Nature 6574	Mise à Disposition de personnel Nature 6574	Subvention Exceptionnelle Nature 6745
Maison de quartier Croix Berthaud	4 600,00 €		
MICROCRCHE	45 000,00 €		
Mieux vivre après	250,00 €		
MJC	186 600,00 €		
Mouvement français pour le planning familial	2 200,00 €		
Mutilés de Guerre	150,00 €		
OCCE	4 800,00 €		
Office St Chamonais desretraités	700,00 €		
OMS	31 000,00 €		
Pétanque St Chamonaise	1 300,00 €		
Philatélie St Chamonaise	150,00 €		
PIMMS	13 000,00 €		
Première cie d'archers	2 300,00 €		
Rhino jazz	27 500,00 €		
Saint Chamond Foot	85 500,00 €	8 552,00 €	
Secours Populaire	800,00 €		
Ski Club St Chamonais	5 800,00 €		
SOS Amitié	150,00 €		
SOS Violences conjugales	250,00 €		
Sous le vent du Pilat	500,00 €		
Souvenir Français	300,00 €		
Spéleo Club des oreillards	650,00 €		
St Cham VTT	1 170,00 €		
St Cham'escalade	3 000,00 €		
St Chamond Badminton	3 200,00 €		
St Chamond Basket	195 000,00 €		
St Chamond Billard	720,00 €		
St Chamond Espoir	300,00 €		
St chamond gym	48 000,00 €	7 966,00 €	
St Chamond Handball	38 000,00 €		
St Chamond Moto Sport	1 600,00 €		400,00 €
St Chamond Tennis de T	18 000,00 €	12 566,00 €	
St martin Loisirs club	500,00 €		
Sté de chasse de St martin	300,00 €		
Sté d'horticulture	1 200,00 €		300,00 €
Sté mycologique	240,00 €		
Tir Sportif St Chamonais	225,00 €		1 250,00 €
Union Déptale Déléguésde l'Education Nationale	190,00 €		
Union locale CFDT	1 950,00 €		
Union locale CFTC	650,00 €		
Union locale CGT	2 800,00 €		
Union locale FO	1 150,00 €		
Union musicale	3 500,00 €		
UNSA	650,00 €		
USEP	1 700,00 €		
Vie libre	300,00 €		
Vivre à domicile	30 000,00 €		
Total général	1 777 964,36 €	195 931,00 €	26 550,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014 Séance du 22/04/2014 - Délibération n°20140060